

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 70/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 6

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

(Mesdames Forest, Mery, Zaragoza, messieurs Tinel, Kaminski et Gouasmi)

L'an deux mille vingt-six et vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme BAFFALIE – Mme AMSELEM – M. GRANDGONNET – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – Mme SALGUES – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL – Mme FOREST – Mme ZARAGOZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGE(E) DE MISSION — CUISINE MUNICIPALE- ALIMENTATION ET URBANISME/FONCIER - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Rapporteur : Monsieur Fenoy

1. CONTEXTE

Suite à la création et la mise en œuvre de la cuisine municipale, la commune souhaite pérenniser et consolider le pilotage administratif de la cuisine municipale ainsi que le suivi des actions d'éducation à l'alimentation, dans un contexte où les procédures d'approvisionnement, de suivi budgétaire, d'hygiène alimentaire et d'animation requièrent un suivi renforcé et continu.

Parallèlement, la commune doit renforcer le suivi administratif et réglementaire du service urbanisme notamment sur le suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme et les dossiers fonciers communaux, missions actuellement réalisées par un seul agent communal en poste. La mutualisation de ces deux volets — cuisine/alimentation d'une part, et foncier/urbanisme d'autre part — au sein d'un même emploi permanent à temps complet permettra de répondre à un besoin durable et transversal de la collectivité.

Cette mutualisation est d'autant plus pertinente qu'elle favorise la dynamique de la commune en termes de veille foncière agricole et d'incitation à la production locale.

2. OBJET DE LA CREATION DE POSTE

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent à temps complet pour exercer ces missions avec une répartition entre les 2 volets :

- **le volet Cuisine municipale et alimentation** : pilotage administratif et budgétaire de la cuisine municipale, suivi administratif et organisationnel du fonctionnement de la cuisine municipale, suivi des procédures d'hygiène et de sécurité alimentaire, conception et mise en œuvre d'actions d'éducation à l'alimentation, à la nutrition et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, coordination avec les écoles, services municipaux et partenaires concernés ;
- **le volet urbanisme et foncier** : suivi administratif et réglementaire des demandes d'autorisations d'urbanisme et des délais procéduraux afférents, suivi administratif des dossiers d'acquisition, de cession et de régularisation foncière, suivi du patrimoine foncier communal et agricole, veille du foncier agricole, contribution au PAT (Plan d'Alimentation Territorial) ...

3. CADRE JURIDIQUE ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), la création de cet emploi relève de la compétence du Conseil municipal.

Cet emploi, de catégorie A ou B, a vocation à être pourvu en priorité par un fonctionnaire territorial relevant du cadre d'emplois des attaché territoriaux ou rédacteur territoriaux.

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Chargé(e) de mission — Cuisine municipale, alimentation et foncier/urbanisme	Attaché	A	1	2	TC
	Rédacteur	B	3	4	TC

- de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	TEMPS DE TRAVAIL
1	ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	COMPLET
2	ATTACHE	COMPLET
1	INGENIEUR	COMPLET
1	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	COMPLET
4	REDACTEUR TERRITORIAL	COMPLET
1	TECHNICIEN	COMPLET
1	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2 ^{ÈME} CLASSE	COMPLET
3	ANIMATEUR TERRITORIAL	COMPLET
2	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 1ERE CLASSE	COMPLET
5	ADJOINT ADMINISTRATIF. PRINC. 2EME CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 2EME CLASSE	NON COMPLET (28 H)
5	ADJOINT ADMINISTRATIF	COMPLET
2	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	COMPLET
1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	COMPLET
7	AGENT DE MAITRISE	COMPLET
2	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL	COMPLET
1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ÈRE} CLASSE	NON COMPLET (28 H)
4	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	COMPLET
13	ADJOINT TECHNIQUE	COMPLET
6	ADJOINT TECHNIQUE	NON COMPLET (1x30H + 2x28H + 1x25H + 1x23H + 1x20H)
2	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2EME CLASSE	COMPLET
8	ADJOINT D'ANIMATION	COMPLET
5	ADJOINT D'ANIMATION	NON COMPLET (4x30H + 1x25H)

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

